



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**
1, impasse des oliviers
34480 – MAGALAS
Site du CODEP34 : <http://herault.ffct.org/>

Compte rendu de la réunion du 02/10/2021 avec les clubs à Montpellier

Clubs présents : SAMA- CT MONTPELLIER (2 personnes) / CLERMONT L'HERAULT (2 personnes) / GANGES/MUC/FABREGUES (2 personnes) / VIAS/MONTFERRIER (2 personnes) AGDE/VC GRABELS/OPPIDUM COLOMBIERS/PL ST JEAN DE VEDAS/CT ST JEAN DE VEDAS (2 personnes) / GAZELEC BEZIERS/SUD VELO NE JETEZ PLUS/VELO TOUT SIMPLEMENT (2 personnes) / CLAPAS ET BARTAS/LES BARTASSETTES/ RAC MIREVAL.

Membres du Codep présents : Christian ARNOLD/ Marylène et Jacques CLAMOUSE/Guy ESTOPINA/Jean-Pierre LEGAY/Philippe PIERROT

Ouverture de la réunion à 15h par Jacques CLAMOUSE

1° Préambule :

Jacques CLAMOUSE a remercié les clubs présents mais a regretté l'absence de nombreux clubs.

Cette réunion avait pour but de reprendre contact avec les clubs, après 20 mois sans rencontre en présentiel, de fournir des informations importantes, d'avoir le ressenti des dirigeants des clubs afin d'envisager, ensemble, des solutions pour sortir de cette crise.

Il a ensuite souligné le travail important et quotidien, du secrétaire, pendant toute cette période pour adapter et transmettre aux clubs les consignes du ministère, de la fédération et du département.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

2° La crise sanitaire :

Jean-Pierre LEGAY a fait le point sur la situation sanitaire actuelle et rappelé que pour l'instant il fallait s'en tenir aux dernières directives du Ministère des Sports en date du 09/08/2021 (à consulter dans le Power Point).

Certains clubs ont pu penser être submergé de documents transmis par le Codep.

Nous avons tenu à vous communiquer ces derniers au fur et à mesure de leur parution pour éviter toutes les interprétations erronées colportées par le bouche à oreille ou figurant sur les réseaux sociaux.

Il résulte de ces dernières notes que l'activité des clubs, les randonnées et les points café peuvent reprendre de façon quasi normale.

3 « Toutes à Toulouse » :

Marylène CLAMOUSE a parlé de cette concentration féminine qui a réuni plus de 2500 participantes venues de la France entière et qui ont rejoint Toulouse.

Sept femmes ont depuis Fabrègues rejoint Toulouse en représentant le Codep 34. Ce groupe a bénéficié de la subvention de l'ANS de 1500€ perçue en 2020 mais reportée en 2021 à cause du Covid.

Elle a tenu à remercier les clubs qui les ont accompagnés dans leur périple ainsi que les Codep de l'Hérault et du Tarn ainsi que le Coreg Occitanie pour leur aide.

Un regret le faible nombre de féminines représentant le 34.

Prochaine destination prévue PARIS en 2024.

4° L'activité au sein du Codep :

Il a tout d'abord souligné le travail important fourni par le Codep durant cette période pour lire et diffuser les notes reçues mais aussi pour répondre aux nombreuses questions qui lui ont été posé.

Le Codep34 est fort à l'heure actuelle de 1262 licenciés (+105.92% par rapport à la même date en 2020) soit 1099 renouvellement de licences (+100.18%) et 153 nouveaux licenciés (+180%). C'est le seul Codep de France à être en progression. La France est à -5000 et le Coreg Occitanie à -500 (soit 95%).

Nous ont rejoint cette année les clubs suivants :

*Le VC ST GELY DU FESC

*Le VTT CLUB DE L'AVY à GRABELS

*LES BARTASSETTES club exclusivement féminin ce qui est à souligner

Deux autres clubs sont sur le point de nous rejoindre l'un à CAUX et l'autre à MIREVAL.

Bien venue à eux.

IL a ensuite donné la parole aux personnes présentes.

Toutes ont signalé les difficultés qu'ils rencontrent pour organiser des randonnées faute de bénévoles motivés.

Pourtant rien ne semble s'opposer à la reprise de nos activités.

Il a été évoqué la mise en place, au lieu des randonnées classiques de concentrations en un lieu précis et à l'initiative du club organisateur qui servira également de point de ravitaillement, chaque club participant mettant en place son propre parcours pour relier ce point de concentration.

Le Codep serait prêt à aider si nécessaire et dans la mesure de ses moyens toute initiative nouvelle.

5° Aides au club :

L'aide de 5€ pour la pose du logo FF VELO sur les maillots est reconduite pour 2022. La règle à respecter sera diffusée aux clubs et devra être respectée sinon il n'y aura pas d'aide.

En 2022 l'aide pour la licence des moins de 18 ans est reconduite pour 2022.

Ces 2 aides sont valables pour une année éventuellement renouvelable sur décision du Comité.

6° Le Pass 'Sport :

Se reporter à la note figurant dans le Power Point joint

7° Subventions ANS :

Malgré les nombreuses relances du Secrétaire JP LEGAY, seuls le Codep 34 et deux clubs ont formulé une demande qui ont été acceptées.

Il est dommage que les autres clubs n'aient pas rempli les dossiers de demande car le Projet Sportif Fédéral offrait cette année de multiples possibilités d'aides pour les féminines, les jeunes, les licences dans le cadre du plan de relance etc...

8° La Formation :

Les stages de formation vont être mis en place prochainement.

Guy ESTOPINA et Jacques CLAMOUSE ont souligné qu'il serait bon que dans chaque club il y ait au moins un animateur et un ou plusieurs titulaires du PSC1.

9° Les licences :

Jean-Pierre LEGAY a expliqué le pourquoi des augmentations du prix des licences pour 2022 et la nécessité pour les présidents de clubs de fournir une explication complète des différentes garanties du contrat et de s'en assurer en faisant signer chaque année par le licencié les garanties qu'il a choisies.

10° Calendrier 2022 et Sécurité :

A ce jour entre novembre 2022 et mars 2023, 7 points café sont inscrits au calendrier et 22 randonnées sont prévues en 2022.

Il s'agit là d'une baisse sensible par rapport aux années précédentes. Il y a des dates libres et c'est aux clubs de s'investir afin de retrouver la convivialité d'antan.

Christian ARNOLD est à votre écoute.

Ce dernier à rappeler l'existence de l'application « SURICATE » pour signaler les défauts des voies empruntées (voir le site du Codep).

11° Questions diverses :

Une seule question a été posée.

Faute de temps elle n'a pas pu être abordée.

La question et la réponse figurent dans le document joint.

Fin de la réunion à 18h.

Le Président J. CLAMOUSE



Le secrétaire :JP LEGAY



LE 03 OCTOBRE 2021



Réunion Clubs CoDep34

A Montpellier le 2 octobre 2021

À vélo, tout est plus beau !

Réunion Clubs CoDep34

Ordre du jour

- 1 Point sur la situation sanitaire (Jean-Pierre)
- 2 Point sur Toutes à Toulouse (Marylène)
- 3 La reprise de l'activité au sein des clubs (randonnées, points café, sorties clubs etc.) (Jacques)
- 4 Quelles actions les Présidents comptent mener pour relancer l'activité dans leur association (Jacques)
- 5 Les aides du Codep : (Philippe)
- - Prise en charge de la cotisation FFCT pour les moins de 18 ans
- - Aide de 5€ pour les maillots ; rappel des règles
- 6 Le pass' sport (Jean-Pierre)



Réunion Clubs CoDep34

Ordre du jour (suite)

- 7 Subventions ANS (Jacques)
- 8 La formation (Guy)
- 9 Les licences 2022 (Jean-Pierre)
- 10 Le calendrier 2022 (Christian)
- 11 La Sécurité (Christian)
- 12 Questions diverses

Réunion Clubs CoDep34

La crise sanitaire (Jean-Pierre LEGAY)

A ce jour il y a lieu de s'en tenir aux dernières directives du ministère des Sports en date du 09 août 2021 à savoir:

*pour les pratiquants de loisir majeurs , obligation du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERPX,ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou à autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

*pas de limitation du nombre de participants(sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERPX, ERP PA, espace public)

*port du masque non obligatoire sauf si un arrêté préfectoral l'impose.



Réunion Clubs CoDep34

Point sur Toutes à Toulouse (Marylène CLAMOUSE)

7 femmes ont participé en 2021

alors que 10 étaient prévues en 2020

Toutes ont été très satisfaites de l'organisation du CoDep34
et du CoReg Occitanie qui nous a accueillies à Toulouse

L'aide du CoDep34 issue de la subvention

ANS en 2020 a été distribuée (1500€)



Réunion Clubs CoDep34

Toutes à Vélo Toulouse 2021 (Marylène)



Réunion Clubs CoDep34

Point sur les activités du
CoDep34 (Jacques CLAMOUSE)

42 Clubs

1252 licenciés (+ 73 / 2020)

3 nouveaux clubs

dont 1 VTT exclusivement féminin



Réunion Clubs CoDep34

Les Bartassettes VTT exclusivement féminin



Réunion Clubs CoDep34

Point sur les activités du
CoDep34 (Jacques CLAMOUSE)

Activité des Clubs au ralenti

Pratiquement pas de randonnées et de
points café organisés par les Clubs



Réunion Clubs CoDep34

Point sur les activités du
CoDep34 (Jacques CLAMOUSE)

Que comptez-vous faire pour relancer
l'activité au sein de vos Clubs ?

Quel est votre plan d'action ?



Réunion Clubs CoDep34

Aides du CoDep34 (Philippe PIERROT)

- **Participation du CoDep34 de 5 € par maillot**
 - Transmettre au CoDep (trésorier) la maquette des maillots et attendre la validation par le CoDep34 avant de réaliser les maillots
 - Le logo de la FFvélo devra être affiché sur l'avant du maillot, avec un diamètre de 6 cm
 - L'avant du maillot devra être exempt de toute publicité
 - L'aide sera versée après transmission au trésorier du CoDep34 d'une copie de la facture des maillots et de la note de frais correspondante selon le modèle du CoDep34
 - Rq : cette aide est valable pour une saison (entre 2 AG) ; le CoDep34 décide chaque année de sa reconduction ou non lors d'une de ses réunions.
 - Rq : cette aide sera accordée systématiquement aux nouveaux clubs, l'année de leur affiliation
- **Prise en charge des cotisations FFCT par le CoDep34 pour les moins de 18 ans**
 - Sur transmission au trésorier du CoDep34 de la liste des jeunes concernés (n° de licence) et de la note de frais correspondante selon le modèle du CoDep34



Réunion Clubs CoDep34

Le Pass' Sport (Jean- Pierre LEGAY)

Cette allocation de rentrée sportive d'un montant de 50€ est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 bénéficiant :

Soit de l'allocation de rentrée scolaire(ARS)

Soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Soit de l'allocation aux adultes handicapés pour les jeunes émancipés (entre 16 et 18 ans)

Le bénéficiaire présente le courrier qu'il a reçu du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports au club au club et ce jusqu'au 31 octobre 2021 et bénéficie de la réduction de 50€.

Le club se fera rembourser par l'intermédiaire du compte ASSO.

Compte ASSO à créer sur le site:

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



Réunion Clubs CoDep34

Subventions ANS (Jacques CLAMOUSE)

Actions	Montant
CoDep34 pour les jeunes	4 000
Clubs 2 demandes	satisfaites



Réunion Clubs CoDep34

La Formation (Guy Estopina)

Demandes de formation

Diplômes de :

Animateur : 8

Initiateur : 2

Moniteur : 2

PSC1 : 9

Dirigeant : 3

Mécanique : 1

Comptabilité : 1

Numérique : 10



Réunion Clubs CoDep34

La Messagerie FFVELO (Guy Estopina)

- Suppression de la boîte aux lettres si inactivité depuis plus de 2 mois.

Pour être conforme aux exigences avec l'offre mise en place par Microsoft pour les associations à but non lucratif, ils nous ont demandé de supprimer les boîtes mail de tous les utilisateurs inactifs, au risque de suspendre notre contrat avec eux.

Cette suppression va à l'encontre de la politique fédérale et celle du CoDep34 mise en place depuis plusieurs années en matière de communication.



Réunion Clubs CoDep34

Licence et Assurance (J.P. LEGAY)

Pour 2022 le prix des licences subit une augmentation liée à l'accroissement important des indemnités versées par l'ancien assureur ALLIANZ qui, en raison du refus de la part de la Fédération d'accepter l'augmentation des tarifs proposés, a résilié le contrat.

Les nouveaux tarifs en vigueur vous ont été transmis. Trois remarques:

*l'augmentation est plus sensible pour le petit braquet que pour le grand braquet

*pour un adulte la différence de prix entre les 2 formules est de 50,50€ soit 4.20€ par mois ce qui paraît dérisoire compte tenu des différences de garanties. Pensez à en informer vos licenciés qui alors pourront choisir leur assurance en toute connaissance de cause sans pouvoir vous reprocher un manque d'information.(le fameux devoir de conseil)

*pour les clubs qui ont beaucoup de jeunes la création d'une école de vélo permet une économie de 22€ par licence.



Tarifs 2021/2022

comparatif

catégories	2021	pt braquet	PERSONNE SEULE		2021	gr braquet	2022
			2021	2022			
adulte	45 € ✓		50,50 € ✓		93 €		100,50 €
MOINS18 ANS	12 €		34 € ✓		60 €		84 €
EFV(-18ans)	12 €		12 € ✓		60 €		62 €
JEUNE DE 18à25 ANS	28,50 €		34 € ✓		76,50 €		84 €
			FAMILLE				
1° adulte	45 €		50,50 € ✓		93 €		100,50 €
2°adulte	29,50 €		35 € ✓		77,50 €		85 €
jeune-18 ans	6,50 €		17,50 € ✓		54,50 €		67,50 €
jeune de 18 à 25 ans	23 €		34 €		71 €		84 €
jeune de- 6 ans	offert		offert ✓		48 €		50 €

Réunion Clubs CoDep34

Le Calendrier 2022 (Christian ARNOLD)

A ce jour tous les clubs n'ont pas déclaré l'organisation de leurs manifestations : Randonnées et Points Café...

- 24 Randonnées/Brevets Route/VTT
- 7 Points Café

sont inscrits au calendrier, de mars à octobre 2022 pour les randos, de novembre 2022 à fin février 2023 pour les Points Café.



Réunion Clubs CoDep34

La Sécurité et le Savoir Rouler à Vélo (C. ARNOLD)

La SECURITE : Le Délégué Sécurité de votre club est tenu informé régulièrement par messagerie des consignes de sécurité à suivre lorsqu'on circule seul ou en groupe à vélo.

Pour signaler un désordre présentant un danger pour les cyclos, nous utilisons désormais l'application "**SURICATE**" dédiée aux signalements. Un tuto est disponible sur le site de la FFCT.

Le SAVOIR ROULER à VELO : Mis en veilleuse pendant les années 2020/21, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'Académie nous sollicitent pour sa mise en place dans les écoles élémentaires, classes de CM1-CM2.

Avec les enseignants, la police municipale, quelques parents d'élèves, nous pouvons intervenir comme observateurs dans 1 des 3 blocs que représente le SRV.

Bloc 1 : Savoir Pédaler (dans le cadre de l'école, en milieu sécurisé)

Bloc 2 : Savoir Circuler (dans le cadre de l'école, en milieu sécurisé)

Bloc 3 : Savoir Rouler à Vélo (en situations réelles)



Réunion Clubs CoDep34

Questions / Réponses

Club avec affiliations multiples(JP LEGAY)

Question: Dans un club affilié à la FFCT y-a-t-il un problème à admettre dans les sorties un membre licencié dans une autre fédération?

Réponse:OUI

En effet les assureurs des autres fédérations , ne garantissent pas forcément la RC de leurs licenciés lors de la pratique du cyclotourisme.

En cas d'accident la personne assuré dans une autre fédération n'est alors pas couverte et le Président du club affilié à la FFCT devient responsable car il doit vérifier que les participants sont tous assurés lors des sorties clubs.

Pour éviter ces problèmes il que le club souscrive l'assurance chapeau qui figure page 19 du guide assurance club consultable sur le site de la FFCT à:gestion documentaire>licence-assurance>assurance>assurance 2021>guide assurance club.



Réunion Clubs CoDep34

Fin de la réunion

Merci de votre attention

Prochain Rendez-vous :

Assemblée Générale du CoDep34

Le 20 novembre à Saint Jean de Védas

Assemblée Générale du CoReg Occitanie

Le 28 novembre à Bram (dep11)



ASSURANCES

Questions : Dans un club affilié à la FFCT, y-a-t-il un problème à admettre un membre licencié dans une autre fédération (FFC, FSGT, etc...) ?

Réponse de la FFCT et du cabinet GOMIS-GARRIGUES le courtier : OUI

En effet les autres assureurs ne garantissent pas forcément la RC de leurs licenciés lors de la pratique du cyclotourisme, comme c'est le cas du contrat multirisque habitation qui ne garantit que la pratique du vélo de loisirs (en famille).

En cas d'accident grave l'assuré à une autre fédération n'est alors pas assuré et le Président du club affilié à FFCT peut alors être recherché en responsabilité, car il a obligation de vérifier que les participants aux sorties club sont bien assurés

Pour éviter ces problèmes il faut que le club souscrive la garantie : « assurance chapeau » qui a pour objet de couvrir :

***la responsabilité civile des clubs qui organisent des sorties cyclotouristes groupées avec des participants licenciés auprès d'une autre fédération ou des participants non licenciés pour l'activité vélo dans le cadre d'un Club Omnisport ou d'un Office Municipal des Sports (en dehors des sorties prévoyant obligatoirement la souscription d'une option A, B, B+)**

***La responsabilité civile des pratiquants licenciés auprès d'une autre fédération que la FFCT à défaut ou en cas d'insuffisance de garantie du contrat fédéral auquel le pratiquant est assuré.**

Cette assurance chapeau figure à la page 19 du guide assurance club consultable sur le site de la FFCT à :

**Gestion documentaire > licence-assurance > assurance > assurance
2021 > guide assurance club.**

**Le coût de cette option est de 120€ pour l'année et pour 100
personnes**

JP LEGAY 01/10/2021